



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil de Communauté de l'agglomération dijonnaise

Séance du jeudi 25 septembre 2008

Président : M. REBSAMEN

Secrétaires de séances : Mlle KOENDERS et M. LAMBOROT

Membres présents :

M. François REBSAMEN	M. Benoît BORDAT	M. François NOWOTNY
M. Pierre PRIBETICH	M. Joël MEKHANTAR	Mme Christine MASSU
M. Jean ESMONIN	M. Christophe BERTHIER	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET
M. Rémi DETANG	M. Philippe DELVALEE	M. Michel FORQUET
M. Jean-Patrick MASSON	M. Georges MAGLICA	M. Claude PICARD
M. José ALMEIDA	Mme Françoise TENENBAUM	M. Gaston FOUCHERES
M. François DESEILLE	Mme Anne DILLENSEGER	M. Pierre PETITJEAN
M. Michel JULIEN	Mme Christine DURNERIN	Mme Claude DARCIAUX
Mme Marie-Françoise PETEL	Mme Nelly METGE	M. Jean-Philippe SCHMITT
M. Gérard DUPIRE	Mme Elisabeth BIOT	M. Philippe GUYARD
M. Jean-François GONDELLIER	Mlle Nathalie KOENDERS	M. Pierre-Olivier LEFEBVRE
Mme Catherine HERVIEU	M. Alain MARCHAND	M. Gilles MATHEY
M. Jean-Claude DOUHAIT	Mme Hélène ROY	M. Jean-Claude GIRARD
M. Jean-Paul HESSE	M. Mohamed BEKHTAOUI	Mme Françoise EHRE
Mlle Badiaâ MASLOUHI	Mme Jacqueline GARRET-RICHARD	M. Patrick BAUDEMMENT
M. Yves BERTELOOT	Mme Joëlle LEMOUZY	Mme Geneviève BILLAUT
M. Patrick MOREAU	M. Jean-Yves PIAN	M. Michel BACHELARD
M. Dominique GRIMPRET	Mlle Stéphanie MODDE	M. Philippe BELLEVILLE
M. Jean-Pierre SOUMIER	M. Alain LINGER	M. Norbert CHEVIGNY
M. André GERVAIS	M. Pierre LAMBOROT	M. Christian PARIS
M. Alain MILLOT	M. Louis LAURENT	Mme Noëlle CABBILLARD.
M. Didier MARTIN	M. Roland PONSAA	

Membres absents :

M. Jean-François DODET	M. Gilbert MENUT pouvoir à M. Christian PARIS
M. Patrick CHAPUIS	Mme Colette POPARD pouvoir à M. Gérard DUPIRE
M. Lucien BRENOT	M. Laurent GRANDGUILLAUME pouvoir à M. Alain MARCHAND
M. Michel ROTGER	M. François-André ALLAERT pouvoir à M. Pierre PRIBETICH
M. Rémi DELATTE	Mlle Christine MARTIN pouvoir à Mme Nelly METGE
	Mme Marie-Josèphe DURNET-ARCHEREY pouvoir à M. Didier MARTIN
	M. Mohammed IZIMER pouvoir à Mlle Badiaâ MASLOUHI
	Mme Myriam BERNARD pouvoir à M. Mohamed BEKHTAOUI
	M. Philippe CARBONNEL pouvoir à M. Patrick MOREAU
	Mme Fadoua LALOUCHE pouvoir à M. Roland PONSAA
	M. Nicolas BOURNY pouvoir à M. Jean-Philippe SCHMITT
	M. Murat BAYAM pouvoir à M. Jean-Paul HESSE.

OBJET : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

IFORE Bourgogne - Transmission et reprise d'entreprises - poursuite du soutien financier engagé en 2004

Par délibération en date du 23 septembre 2004, le Conseil de Communauté a attribué une subvention à

l'IFORE pour la mise en place de la Bourse des PME et pour le suivi des PME menant à des opérations de transmission et de reprise d'entreprises. Cet engagement s'est traduit par une convention signée le 4 octobre 2004 précisant les modalités de versement de la participation du Grand Dijon.

17.500 € ont été versés au vu du bilan présenté par l'IFORE faisant apparaître la réalisation de l'objectif de 10 opérations de transmission – reprise sur le territoire du Grand Dijon au cours de la première année de fonctionnement.

Si le dispositif mis en place par l'IFORE a fait preuve de son efficacité, il est apparu qu'il fallait à très court terme, envisager de passer à la vitesse supérieure pour accélérer les services rendus en la matière tant aux cédants qu'aux repreneurs.

Il a donc été convenu que le Conseil régional de Bourgogne allait mettre en place un nouveau « service » baptisé Bourgogne Transmission, avec pour mission de coordonner à l'échelle régionale toutes les actions menées en matière d'aide à la transmission et reprise d'entreprises.

Dans l'attente de cette création, la convention passée avec l'IFORE a été prolongée par quatre avenants successifs. A fin décembre 2007, date d'expiration du dernier avenant, le bilan suivant peut être établi :

Bilan Septembre 2004 – Décembre 2007

<i>Document contractuel</i>	<i>Objectifs</i>	<i>Montant de la subvention</i>
Convention du 04/10/04 <i>Période 09/04 – 08/05</i>	10	17.500 € Versements effectués en octobre 2004 et juin 2005
Avenant n° 1 du 13/10/05 <i>Période 09/05 – 02/06</i>	5	8.750 € Versement effectué en novembre 2005
Avenant n° 2 du 10/07/06 <i>Période 03/06 – 12/06</i>	8	14.500 € Versement effectué en septembre 2006
Avenant n° 3 du 05/01/07 <i>Période 01/07 – 06/07</i>	5	8.750 € Versement effectué en mai 2007
Avenant n° 4 du 26/11/07 <i>Période 07/07 - 12/07</i>	5 Bilan Ifore : 5 dossiers T.R., dont 4 sur le territoire de l'agglomération	7.000 € Versement effectué sur la base de 4 dossiers T.R., soit 4 x 1.750 €, en juin 2008
	33	56.500 €

(T.R. Transmission – Reprise)

A fin décembre 2007, l'IFORE Bourgogne a traité 74 dossiers de transmission – reprise d'entreprises en Bourgogne au cours de la période de référence.

Sur ces 74 dossiers, 47 concernent des entreprises implantées sur le territoire de l'agglomération dijonnaise.

La Communauté de l'Agglomération dijonnaise a apporté son soutien pour l'équivalent de 33 dossiers, soit une subvention globale de 56.500 €.

D'autres financements de collectivités (Conseil régional de Bourgogne, Conseil général de la Côte d'Or) et de partenaires (Banques, CGPME) ont permis à l'IFORE de poursuivre son action. Ces partenariats ont été reconduits jusqu'à ce jour.

En juin dernier, l'IFORE Bourgogne sollicite à nouveau le Grand Dijon pour obtenir un soutien financier de son action sur l'année 2008, soutien qui s'achèvera par la reprise de ce service par la Région Bourgogne.

Au dernier Conseil de juin, le Conseil régional de Bourgogne a décidé la création d'un poste en charge de cette mission. Le recrutement devrait être effectif pour la fin 2008.

Le plan de financement prévisionnel pour l'exercice 2008 a été établi comme suit :

<i>Partenaires financiers</i>	<i>Montant sollicité</i>	<i>%</i>	<i>Montant attribué</i>
CGPME	3.000 €	3	?
Région Bourgogne	20.000 €	20	20.000 €
Département de la Côte d'Or	17.500 €	18	17.500 €
Grand Dijon	17.500 €	18	?
Caisse d'Epargne de Bourgogne	30.000 €	31	15.000 €
Mutuelle Radiance	10.000 €	10	5.000 €
Total	98.000 €		

Sur un budget prévisionnel de 98.000 € (document en annexe), le Grand Dijon est appelé à hauteur de 17.500 €, soit 18 % de l'ensemble des dépenses.

Il est proposé que le Grand Dijon reconduise son partenariat jusqu'à fin 2008, et verse à l'IFORE Bourgogne une subvention de 17.500 €, soit l'équivalent de 10 dossiers de transmission reprise.

La participation financière du Grand Dijon pour les années suivantes sera étudiée au regard du nouveau dispositif « Bourgogne Transmission » mis en place par le Conseil régional de Bourgogne.

Vu l'avis de la Commission,

LE CONSEIL,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE :

- **d'attribuer** à l'IFORE Bourgogne, aux côtés des partenaires locaux, une subvention de 17 500 € au titre de l'année 2008, afin de lui permettre de poursuivre son action en matière de transmission et reprise d'entreprises ;
- **d'autoriser** le Président à signer l'avenant n° 5 à la convention initiale et tous actes nécessaires à la bonne administration de ce dossier ;
- **de dire** que les crédits seront prélevés sur le budget de l'exercice en cours.

Pour extrait conforme,
Le Président
Pour le Président

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le

29 SEP. 2008



Pierre PRIBETICH

Publié le

26 SEP. 2008

Déposé en Préfecture le

BUDGET PREVISIONNEL 2008			
	Dépenses	TVA	TTC
Frais de personnel			
Salaires et charges	58 000	-	58 000
TOTAL	58 000	-	58 000
Frais de déplacement et réception			
Déplacements, réception...	6 196	-	6 196
Communication			
Communication et publicité (mailings, presse, affichage, ...)	7 000	1 568	8 568
Imprimerie (cartes visite, plaquettes, guide...)	3 000	588	3 588
TOTAL	10 000	2 156	12 156
Logistique			
Fonctionnement (affranchissements, téléphone, photocopies...)	2 000	-	2 000
Petites fournitures	600	118	718
Location salles, matériels, véhicules...	1 000	196	1 196
Site Web (hébergement, ...)	8 500	1666	10 166
Divers (assurances, loyer, comptabilité, ...)	6 000	1 568	7 568
TOTAL	17 500	3 430	21 648
	91 696	5 586	98 000

SUBVENTIONS SOLLICITEES	
CGPME	3 000
REGION	20 000
CAISSE DEPARAGNE	30 000
GRAND DIJON	17 500
CONSEIL GENERAL DE COTE D'OR	17 500
RADIANCE	10 000
	0
TOTAL	98 000

VU pour être annexé à délibération ³⁰

du Conseil du : 25 SEP. 2008

DIJON, le : 26 SEP. 2008

LE PRÉSIDENT,

Pour le Président,
le vice-Président,



PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

29 SEP. 2008



VU pour être annexé à délibération 30

du Conseil du : 25 SEP. 2008

DIJON, le : 26 SEP. 2008

LE PRÉSIDENT,

AVENANT n° 5 A LA CONVENTION

Pour le Président,
le vice-Président,

Entre

Pierre PRIBETICH
COMMUNAUTÉ DE L'AGGLOMÉRATION
DIJONNAISE
40 AVENUE DU DRAPEAU
21000 DIJON CEDEX

La Communauté de l'Agglomération dijonnaise

et

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

29 SEP. 2008

l'Institut de Formation aux Entreprises de Bourgogne (IFORE)

Entre

- La Communauté de l'Agglomération Dijonnaise, domiciliée 40 avenue du Drapeau, 21000 DIJON, représentée par son président, en vertu d'une délibération en date du ci-après désignée « le Grand Dijon »

D'une part

Et

- L'IFORE, Institut de Formation aux Entreprises de Bourgogne, domiciliée 14M rue Pierre de Coubertin – Parc de Mirande – 21000 DIJON, représenté par son Président ci-après désignée « l'IFORE »

D'autre part

Il est proposé de passer un avenant à la convention initiale :

Article 1 : Participation financière du Grand Dijon

L'article 3 de la convention initiale est complété comme suit :

Le Grand Dijon s'engage à verser une subvention de 17.500 € pour permettre la poursuite de l'action de l'IFORE Bourgogne au cours de l'année 2008, en matière de transmission - reprise conformément à l'annexe financière ci-jointe.

Le versement interviendra au vu d'un bilan présenté par l'IFORE faisant apparaître la réalisation de 10 opérations complémentaires de transmission – reprise de PME, au cours de l'année 2008.

Article 2 : Durée

L'article 5 de la convention initiale est modifié comme suit :
Prorogation supplémentaire d'un an de la convention signée en date du 4 octobre 2004 pour porter son terme au 31 décembre 2008.

Les autres articles restent inchangés.

Fait en deux exemplaires originaux
Dijon, le

**Pour la Communauté de l'Agglomération
dijonnaise,**

Pour l'IFORE Bourgogne,

Le Président

Le Président